



Conseil de Communauté

Délibération n°1272022

Lundi 3 octobre 2022 – 18h00

www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt-deux et le trois octobre 2022 à 18h00, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente de Saint-Sériès, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, M. Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, M. Jean-Pierre BERTHET, Mme Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mmes Marie PAPAÏX, Isabelle AUTIER, MM. Michel CRECHET, Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Florian TEMPIER, Mme Julie CROIN, MM. David COULOMB, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, M. Jacques GRAVEGEAL représenté par Pierre SOUJOL, Mme Véronique MICHEL représentée Marie PAPAÏX, Mme Viviane BONFILS représentée par Pascal CHABERT, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, M. Laurent GRASSET représenté Paulette GOUGEON, Mme Annabelle DALLE représentée par Catherine MOREL SAVORNIN, M. Francis GARNIER représenté par Stéphane ALIBERT, M. Laurent AJASSE représenté par Joëlle RUIVO et Mme Cécile VASSE représentée par Jérôme BOISSON.

Absents excusés : Mme Nouria DERDOUR.

Secrétaire de séance : M. Pierre GRISELIN.

Objet : Modification de la liste des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte du PETER Vidourle Camargue

Monsieur Jérôme Boisson, Vice-président aux moyens généraux, rappelle que par délibération du 25 mars 2021, le conseil de communauté a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au sein du Syndicat Mixte du PETER Vidourle Camargue et en a ainsi adopté les statuts.

Le PETER étant administré par un Comité syndical constitué de délégués élus par les communautés de communes membres, il a été approuvé par délibération du 2 juillet 2021, la liste constituée de 14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants représentant la Communauté de Communes du Pays de Lunel pour siéger au sein du Comité Syndical.

Suite au décès de monsieur Laurent Ricard, Maire de la commune de Garrigues et à la proposition du conseil municipal, il est proposé de désigner monsieur Patrick Mary en remplacement de monsieur Laurent Ricard au sein du conseil syndical du PETER.

La liste des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au comité syndical du PETER est définie comme suit :

Titulaires :

M. Pierre SOUJOL, Lunel
M. Patrice SPEZIALE, Marsillargues
M. Fabrice FENOY, Lunel-Viel
M. Hervé DIEULEFES, Saint-Just
M. Loïc FATACCIOLI, Boisseron
M. Jean-Jacques ESTEBAN, Entre-Vignes

Suppléants :

M. Stéphane DALLE, Lunel
Mme Julie CROIN, Marsillargues
Mme Marie PELLET LAPORTE, Lunel-Viel
Mme Joëlle RUIVO, Saint-Just
Mme Karine NADAL, Boisseron
Mme Dominique LONVIS, Entre-Vignes

M. Jérôme BOISSON, Villetelle
M. Jacques GRAVEGEAL, Campagne
M. Denis DEVRIENDT, Galargues
M. Patrick MARY, Garrigues
M. Pierre GRISELIN, Saint-Sériès
M. Christophe CALVET, Saint Nazaire de Pézan
Mme Martine DUBAYLE CALBANO, Saturargues
Mme Isabelle DE MONTGOLFIER, Saussines

Mme Cécile VASSE, Villetelle
Mme Paulette GOUGEON, Lunel
M. Jean-Pierre BERTHET, Lunel
M. Pascal CHABERT, Lunel
Mme Catherine MOREL SAVORNIN, Lunel
M. David COULOMB, Marsillargues
M. Florian TEMPIER, Marsillargues
M. Laurent AJASSE, Saint-Just

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Oui l'exposé de **Monsieur le Vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

APPROUVE la désignation de monsieur Patrick Mary pour siéger au conseil syndical du PETR en qualité de représentant de la Communauté de Communes du Pays de Lunel en remplacement de monsieur Laurent Ricard, par scrutin public,

APPROUVE la désignation de monsieur Patrick Mary pour siéger au conseil syndical du PETR en qualité de représentant de la Communauté de Communes du Pays de Lunel en remplacement de monsieur Laurent Ricard,

APPROUVE la modification de la liste des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue, telle qu'exposée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 13/10/22
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex